



#### Union européenne – Informations générales

- Conclusions du Conseil EPSCO
- Avancement de la révision des textes sur la coordination des systèmes de sécurité sociale
- Cinq nouvelles commissions parlementaires
- Brexit : 4<sup>ème</sup> tour de négociations

#### Actualité européenne de la protection sociale SANTE

- Propositions pour préparer l'UE à de futures pandémies
- Alliance européenne pour le vaccin contre la Covid-19
- Régime français de subventions à la R&D approuvé
- Nouvelles activités de l'EMA

#### FAMILLE/JEUNESSE

- Mesures de politique familiale en réponse au Covid
- Rapport FEAD 2018

#### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- 2<sup>ème</sup> consultation des partenaires sociaux sur le salaire minimum
- Adoption du Paquet mobilité 1 dans le transport routier
- Renforcer les fonds sociaux de l'UE pour faire face à la crise
- Appel des eurodéputés PPE pour une stratégie européenne sur les aidants

#### CJUE

- Inapplicabilité des règles en matière d'aides d'Etat à l'assurance maladie

#### Agenda Publications

## FOCUS : Approches coordonnées et outils communs, la valeur ajoutée de l'UE.

Aujourd'hui, lundi 15 juin 2020, l'ouverture des frontières intérieures dans l'Espace Schengen est redevenue la norme! Les Etats membres ont suivi [les recommandations de la Commission](#) pour une levée coordonnée des contrôles aux frontières intérieures. La Commission préconise de prolonger jusqu'au 30 juin les restrictions applicables pour les déplacements depuis les pays tiers vers l'UE en organisant une levée partielle et progressive des barrières.

Cette réouverture du territoire de l'UE aux citoyens et résidents européens marque une étape importante dans le "retour à la normale" après les mois de confinement et de restrictions.

Ces lignes directrices de l'UE sont associées à des outils pratiques. Simultanément à l'ouverture effective des frontières intérieures, la Commission a lancé la plateforme "[Re-open EU](#)" qui rassemble sur un même site l'ensemble des informations à connaître avant de se déplacer dans un autre Etat de l'UE (en matière de voyage telles que les conditions d'entrée sur le territoire; en matière de services, pour les possibilités d'hébergement ou de restauration; en matière de santé et de sécurité pour connaître les zones à risque, les mesures barrières obligatoires, etc.).

La Commission a aussi mis au point avec les Etats membres une [approche commune](#) pour accompagner les autorités nationales dans le développement d'applications numériques de suivi de la pandémie afin notamment qu'elles respectent les droits essentiels des citoyens notamment en matière de protection des données. Ces mesures sont une illustration des réussites de l'action de l'UE: l'UE a une réelle valeur ajoutée à l'action purement nationale lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à des crises et des enjeux paneuropéens. Ces solutions ne sont bien sûres par le seul fait des institutions et instances de l'UE, elles tirent parti aussi des pratiques et des expertises aux niveaux national, régional ou local, mais aussi institutionnel comme associatif, dans les secteurs public comme privé.

L'UE est alors essentielle en tant que creuset pour recueillir ces idées et en tant que caisse de résonance pour les diffuser et les mettre en œuvre. Tandis qu'on pense déjà à l'après et alors qu'il faudra tirer les leçons de la pandémie voire tirer parti de cette crise exceptionnelle pour réfléchir à un nouveau paradigme pour nos sociétés, l'UE s'inscrit comme le niveau pertinent pour impulser et coordonner une réponse commune aux défis auxquels l'ensemble des Européens.

13 millions  
de  
bénéficiaires  
des actions  
FEAD  
([Commission](#))

19 doses  
d'antibiotiques  
prescrites  
quotidiennement  
pour 1000  
habitants  
([OCDE](#))

## Conclusions du Conseil EPSCO du 8 juin 2020.

Le Conseil des ministres du travail et de la protection sociale de l'UE (EPSCO) a adopté par procédure écrite trois séries de conclusions dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales :

- des conclusions sur l'amélioration du bien-être au travail par lesquelles le Conseil invite les États membres à appliquer, en tenant compte des compétences des partenaires sociaux, le cadre juridique actuel de l'UE en la matière et à procéder à la mise en œuvre de la directive relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- des conclusions sur la reconversion professionnelle et le renforcement des compétences qui soulignent l'importance de promouvoir une meilleure utilisation des instruments financiers de l'UE, à savoir le Fonds social européen, Erasmus+ et InvestEU ;
- enfin, les conclusions intitulées "défis démographiques - la voie à suivre", par lesquelles le Conseil invite la Commission à veiller à ce que les investissements réalisés grâce aux fonds de l'UE permettent de relever les défis démographiques aux niveaux national et régional, en tenant compte de la mobilité au sein de l'UE.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://eu2020.hr/Home/OneNews?id=330>

## Etat d'avancement de la révision des textes sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Le 3 juin, la Présidence croate du Conseil a organisé une réunion du Comité des représentants permanents des États membres de l'UE (COREPER) afin de faire un état des lieux de leurs positions respectives sur les textes de révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Aucun accord n'a été trouvé. Toutefois, certains États membres sembleraient prêts à aboutir à un compromis notamment pour une solution digitale efficace permettant la notification préalable avant détachement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays d'origine ou d'envoi. Ce sera au tour de l'Allemagne qui présidera le Conseil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de contribuer à la recherche d'un accord sur ce texte qui fait l'objet de discussions depuis plus de trois ans déjà.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ac10521>

## Cinq nouvelles commissions parlementaires en passe d'être créées.

Le Parlement européen se prononcera le 18 juin 2020 en plénière sur la création de cinq nouvelles commissions parlementaires soumise par la Conférence des Présidents. Celle-ci propose en premier lieu la mise en place d'une sous-commission en Affaires économiques et monétaires dédiée aux questions de taxation. S'y ajouteraient 3 Commissions spéciales composées de 33 membres et d'une durée initiale de 12 mois dédiées aux initiatives sur le Plan Cancer, l'Intelligence artificielle

à l'âge numérique et les interférences étrangères dans les processus démocratiques au sein de l'UE. Enfin, une Commission d'enquête sur les possibles contraventions au droit européen sur le transport des animaux pourrait également être créée.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.europarl.europa.eu/news/en/agenda/briefing/2020-06-17/21/new-special-committees-a-permanent-subcommittee-and-a-committee-of-inquiry>

## Brexit : Quatrième tour de négociations UE-Royaume-Uni sur le futur partenariat.

Le 5 juin les négociateurs européens et britanniques se sont réunis par vidéoconférence afin de discuter des contours du futur partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni à partir du 1er janvier 2021.

Le Royaume-Uni [a refusé](#) le 12 juin de demander une prolongation de la période de transition alors qu'il en avait le droit avant le 30 juin 2020 selon l'accord de retrait. Michel Barnier s'est inquiété qu'il n'y ait toujours pas eu de progrès significatifs. Un accord sur un texte juridique complet doit être trouvé au plus tard le 31 octobre, le temps de permettre l'approbation du Parlement européen et la ratification du futur accord de partenariat par les 27 Etats membres et le Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020. En parallèle, les eurodéputés des commissions des affaires étrangères et du commerce international ont marqué leur soutien à Michel Barnier rejetant les velléités britanniques d'un choix à la carte des politiques européennes applicables au le Royaume-Uni après son retrait de l'UE tout en bénéficiant d'un accès facilité au marché unique.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH\\_20\\_1017](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_1017)

et : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200611IPR81004/negociations-ue-royaume-uni-les-deputes-unis-derriere-la-position-de-l-ue>

## Santé

### Préparer l'UE à de futures pandémies : des propositions intergouvernementales.

Les gouvernements français, allemand, belge, danois, espagnol et polonais ont adressé le 9 juin 2020 une proposition à la Présidente de la Commission sur la manière dont l'Union européenne pouvait se préparer au mieux à de futures pandémies. Six types de mesures sont envisagées : (1) une veille et un partage des données améliorées (y compris via le renforcement de l'ECDC), (2) une coordination de l'approvisionnement (production et stocks européens devraient être à l'étude), (3) un soutien à la recherche et l'innovation, notamment pour le développement d'un vaccin, (4) une revue du cadre réglementaire, (5) un travail sur les chaînes mondiales de valeur et de production et (6) le renforcement des capacités de production.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.euractiv.com/section/global-europe/news/europe-demands-better-pandemic-plan-while-worldwide-toll-passes-400000/>

### Mise en place d'une alliance européenne pour le vaccin contre la COVID-19.

Les gouvernements français, allemand, italien et néerlandais ont annoncé le 5 juin la mise en place d'une « Alliance inclusive pour le vaccin » destinée à suivre au plus près l'avancement de la recherche afin de pouvoir, le cas échéant, précommander un nombre important de doses. L'Alliance se dit également attentive à un prix juste dans la perspective de garantir un accès mondial au vaccin. Un premier accord aurait été trouvé le 12 juin avec AstraZeneca pour la précommande de 400 millions de doses à prix coûtant sous réserve que les essais cliniques en cours aboutissent.

*Pour plus d'informations, voir :* [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/200605-\\_cp\\_lancement\\_alliance\\_europeenne\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/200605-_cp_lancement_alliance_europeenne_vf.pdf)

### Régime français de subventions pour la R&D contre le Covid-19 approuvé par la Commission.

Le 5 juin 2020, la Commission européenne a approuvé le régime-cadre français d'un montant de 5 milliards d'euros destiné à soutenir les infrastructures de recherche, de développement et d'essai ainsi que la fabrication de produits utiles à la lutte contre le coronavirus, conforme aux règles européennes sur les aides d'Etat telles que révisées en réponse au Covid-19. Il prévoit des aides publiques sous la forme de subventions directes, d'avances remboursables et d'avantages fiscaux, qu'une garantie de couverture de pertes pourra compléter. Les entreprises financées pourront bénéficier d'un supplément de 15% si elles coopèrent entre elles et dans le cadre d'un programme de recherche impliquant plusieurs Etats membres.

*Pour plus d'informations, voir:*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_20\\_1016](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_1016)

## Nouvelles activités de l'EMA

L'Agence européenne des médicaments (EMA) poursuit son activité au rythme des besoins dictés par l'épidémie de Covid-19. Lors de sa réunion du 12 juin, le Bureau de l'Agence a annoncé travailler à une plus grande transparence sur les traitements et vaccins, en particulier en ce qui concerne les données d'essais cliniques.

Le groupe de travail sur les pénuries causées par des événements majeurs prépare notamment une éventuelle nouvelle vague épidémique en constituant un groupe ad-hoc mandaté pour établir une méthodologie pour la collecte des données en matière de demande de médicaments pour des produits dont ils établiront la liste ainsi que pour recenser les bonnes pratiques nationales.

Enfin, le Comité des médicaments à usage humain de l'Agence a lancé le 8 juin l'examen de l'octroi d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle au *remdesivir* pour le traitement de la Covid-19.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.ema.europa.eu/en/human-regulatory/overview/public-health-threats/coronavirus-disease-covid-19/covid-19-whats-new>

## Famille/Jeunesse

Nouvelles mesures de politiques familiales en réponse au Covid-19 pour soutenir les familles en situation de vulnérabilité.

Depuis la crise pandémique plusieurs Etats membres ont adapté leur système social pour apporter une aide supplémentaire aux familles ou pour mettre en adéquation leurs pratiques au Covid-19.

La Belgique a ainsi adopté [un congé parental spécial](#) Corona tout comme la [Grèce](#) qui a également ouvert la possibilité d'[inscription en ligne](#) des enfants dans des établissements d'accueil.

Afin de soutenir les familles vulnérables pendant le Covid-19, la Bulgarie a étendu les conditions d'octroi de [l'allocation unique](#) (d'environ 190 euros) dont peuvent bénéficier les familles dont un des parents d'enfants de moins de 14 est sans travail et ne bénéficie pas d'allocation de chômage.

*Pour plus d'informations, voir:*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=9694&furtherNews=yes>

Rapport FEAD 2018 : enfants à risque de pauvreté dans le groupe cible des bénéficiaires du fonds.

Le 8 juin 2020, la Commission a publié le rapport 2018 sur l'utilisation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) qui estime à 29% la part des enfants dans les bénéficiaires des actions du Fonds (distribution de nourriture, matériel de base ou mesures d'assistance sociale), stable par rapport à l'année précédente.

Le rapport présente également les propositions de la Commission pour la programmation budgétaire 2021-2027, notamment l'ambition de créer une garantie européenne pour l'enfance et de fusionner le fonds avec le Fonds social européen Plus (voir infra).

*Pour plus d'informations, voir:*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=9700&furtherNews=yes>

## Emploi et affaires sociales

### 2ème phase de consultation des partenaires sociaux européens sur le salaire minimum.

Suite à son évaluation des contributions reçues dans le cadre de la 1ère phase de consultation des partenaires sociaux, la Commission a estimé qu'une action européenne est nécessaire afin de garantir un salaire minimum dans tous les Etats membres. Elle a ainsi lancé la deuxième phase de consultation des organisations syndicales et patronales européennes le 3 juin 2020 par laquelle elle questionne sur les outils européens à mettre en œuvre pour assurer que les salaires minima nationaux sont d'un niveau adéquat et accessibles à tous les travailleurs.

*Pour plus d'informations, voir:*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_979](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_979)

### Adoption du Paquet Mobilité 1 dans le transport routier en Commission Transports du Parlement européen.

Le 9 juin, la Commission des Transports et du Tourisme du Parlement européen a adopté le projet de texte dit « paquet mobilité 1 » qui avait fait l'objet d'un [accord en trilogue sous Présidence finlandaise le 11 décembre 2019](#). Le texte adopté prévoit des [règles révisées concernant le détachement des conducteurs](#), leur temps de repos et une meilleure application des règles de cabotage (c'est-à-dire le transport de marchandises effectué par des transporteurs non-résidents dans un Etat membre d'accueil, à titre temporaire). Le vote en plénière est prévu lors de la session de juillet 2020.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200607IPR80701/transport-routier-la-commission-des-transports-approuve-une-reforme-cle>

### “Renforcer les fonds sociaux de l'UE pour faire face à la crise”.

C'est l'ambition que poursuit la Commission dans l'adoption de mesures d'adaptation des fonds européens pour répondre immédiatement aux conséquences Covid-19 en matière sociale et d'emploi ainsi qu'à plus long terme via des programmations budgétaires révisées. La Commission a ainsi prévu l'allocation de 55 milliards d'euros d'argent supplémentaire pour la période 2020-2022 aux fonds pour la politique de

cohésion (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion) via REACT-UE. La nouvelle mouture du FSE+ prévoit quant à elle une augmentation des fonds spécifiquement alloués pour soutenir l'emploi des jeunes et ceux pour la lutte contre la pauvreté des enfants.

*Pour plus d'informations, voir:*

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9686&furtherNews=yes>

## Appel des eurodéputés PPE pour une stratégie européenne sur les aidants.

Le 8 juin 2020, le groupe du Parti populaire européen (PPE) a publié une série de propositions politiques pour une stratégie européenne pour les aidants, appelant l'UE à prendre un rôle plus important dans le soutien à ce secteur vital et pour améliorer les conditions de vie et de travail des aidants. Dans le respect des compétences nationales en matière d'organisation des systèmes de soins, l'UE peut apporter sa contribution via les fonds européens, des échanges de bonnes pratiques, le *benchmarking* et le développement de critères communs d'évaluation de la qualité des différents services de soins, d'adoption de mesures pour accroître la participation des femmes au marché de l'emploi formel ou encore d'actions pour reconnaître la valeur de ces emplois pour la société.

*Pour plus d'informations, voir:* <https://www.eppgroup.eu/newsroom/news/we-owe-carers-much-more-than-applause>

## CJUE

### Confirmation de l'inapplicabilité des règles en matière d'aides d'Etat à l'assurance maladie.

Dans les affaires jointes C-262/18 P et C-271/18 P, la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu le 11 juin son arrêt dans l'affaire Commission et Slovaquie/Dôvera zdravotná poisťovňa qui précise que les règles régissant les aides d'Etat ne sont pas applicables à l'assurance maladie, un organisme public placé sous le contrôle de l'Etat et relevant de la solidarité. S'appuyant sur la jurisprudence existante, elle annule ainsi le jugement rendu en 2018 par le Tribunal de l'UE. Ce dernier avait jugé que l'assurance maladie slovaque aurait dû être soumise au régime des aides d'Etat du fait que « *les organismes d'assurance, d'une part, avaient la possibilité de rechercher des bénéficiaires et, d'autre part, se livraient à une certaine concurrence en ce qui concerne tant la qualité et l'étendue de leur offre que leur approvisionnement* », un raisonnement invalidé par la Cour qui a estimé que ces éléments revêtent moins d'importance que les dimensions sociales, solidaires et réglementaires du régime considéré.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=6717DC9FA2B8388F756D2F23DE41C18A?text=&docid=227299&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=5226481>

## Evènements passés

10 juin 2020, Webinar - EASPD : « *ECEC intervention during the Covid-19* ».

L'Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (EASPD) a organisé un échange sur les enjeux (accès aux services en ligne, formation et qualifications des parents, manque de ressources, situations disruptives pour les enfants) et l'adaptation des pratiques relatives à la prise en charge d'enfants en situation de handicap par des services d'accueil du jeune enfant pendant la crise sanitaire (développement de matériels pour accompagner les parents, soutien à distance, nouveaux modes de prise de décision au sein des établissements).

Pour plus d'informations, contacter: [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

12 juin 2020, Webinar - ETUI: « *Covid crisis and work time reduction* ».

L'institut des syndicats européens a proposé une réflexion sur les conséquences du Covid sur le temps de travail et l'appréhension positive que pourrait avoir une réduction systémique du temps de travail sur le chômage, la santé mentale des travailleurs ou la poursuite d'un développement économique sur le principe de soutenabilité.

Pour plus d'informations, contacter: [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

## Evènements passés

23 juin 2020, Webinar – OIT : Reconstruire en mieux : Renforcer la protection sociale dans l'UE.

Le 23 juin 2020 (de 10h à 11h30, heure de Bruxelles), le Bureau régional des droits de l'homme des Nations unies pour l'Europe et de l'Organisation internationale du travail organise un webinaire sur le thème "Reconstruire en mieux : renforcer la protection sociale dans l'UE". Partant des droits de l'homme et des normes internationales du travail, des experts internationaux exploreront les pratiques prometteuses et les défis pour les systèmes de protection sociale dans l'UE, et comment assurer la participation significative des citoyens dans le développement et la mise en œuvre des plans de relance de l'UE en réponse au Covid-19

Pour plus d'informations, voir: [https://www.ilo.org/brussels/meetings-and-events/WCMS\\_747801/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/brussels/meetings-and-events/WCMS_747801/lang--fr/index.htm)



Julien Damon, « Lutte contre la pauvreté en Europe : bilan mitigé – propositions nouvelles », Institut Notre Europe, Juin 2020, 15 p.

Julien Damon, professeur associé à Sciences Po et conseiller scientifique de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (En3s), a publié un *policy paper* qui fait le bilan de l'action de l'UE depuis les années 70 dans l'élaboration de définitions et de données sur la pauvreté et en particulier, le lancement de la stratégie de Lisbonne dans les années 2000. Celle-ci a donné une impulsion, avec l'ambition explicite d'aller vers l'élimination de la pauvreté. Il rappelle que, dans les années 2010, la stratégie UE 2020 a fixé un objectif chiffré de réduction du nombre de personnes en situation ou à risque de pauvreté (pour atteindre moins de 20 millions). Il propose enfin une concentration des efforts sur la pauvreté extrême et sur les sans-abri et une approche européenne de l'évaluation de la pauvreté, rendant possible de communiquer sur 27 taux de pauvreté issus d'un unique seuil de pauvreté établi à l'échelle européenne (soit à 60 % du niveau de vie médian dans l'Union).

Pour plus d'informations, voir : [https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/06/PP254\\_2006\\_PauvretédanslUE\\_Damon\\_FR.pdf](https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/06/PP254_2006_PauvretédanslUE_Damon_FR.pdf)

« *Demography on the European agenda Strategies for tackling demographic decline* », Parlement européen, Juin 2020, 12 p.

Le Service de Recherche du Parlement européen (EPRS) a publié un *briefing* qui fait le point sur le vieillissement démographique dans l'UE, ses perspectives et les stratégies mises en place dans les Etats membres pour y faire face. L'UE représente une proportion toujours plus faible de la population mondiale, soit 6,9 % seulement aujourd'hui (contre 13,5 % en 1960), et devrait encore baisser pour atteindre 4,1 % seulement d'ici la fin de ce siècle. Pour faire face à cette donne, les Etats membres ont mis en place une palette de mesures variées telles que des allocations supplémentaires pour les jeunes familles pour augmenter le taux de fertilité et pour fournir de meilleures structures d'accueil des enfants, un relèvement de l'âge de la retraite ainsi que la promotion de formes de travail plus flexibles. Le *briefing* fait enfin un point d'actualité sur l'impact de la Covid-19 sur la démographie et les nouvelles perspectives de migration intra-UE.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/651939/EPRS\\_BRI\(2020\)651939\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/651939/EPRS_BRI(2020)651939_EN.pdf)

Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de la Covid-19, EPI-PHARE, 9 juin 2020, 312 p.

Le Groupement d'intérêt scientifique EPI-PHARE (CNAM et ANSM) a mis à jour son étude sur la dispensation en pharmacie de médicaments remboursés durant le confinement et la première semaine de déconfinement. La comparaison avec les deux années écoulées montre notamment des baisses importantes de la délivrance

de produits nécessitant l'administration par un professionnel de santé (vaccins et produits indispensables à la réalisation des actes médicaux). Dues en particulier au recul de l'activité de la médecine de ville, elles seront susceptibles d'entraîner des retards dans la prise en charge de patients. La baisse de la délivrance de 30 à 40% des antibiotiques serait quant à elle notamment imputable à la faible circulation des agents infectieux pendant la période. Parmi les classes thérapeutiques prescrites plus fréquemment, on trouve les hypnotiques et anxiolytiques, ce qui tend à confirmer l'impact de l'épidémie sur la santé mentale des Français.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/rapport\\_3\\_medicament\\_et\\_covid\\_version\\_def.pdf](https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/rapport_3_medicament_et_covid_version_def.pdf)

« *Waiting time for health services* », OCDE Health Policy Studies, 28 mai 2020, 72 p.

L'OCDE a récemment mis à jour sa publication de 2003 sur les délais d'attentes de rendez-vous dans les services de santé. Si ces délais ont stagné dans la plupart des pays, Danemark, Royaume-Uni et Finlande font figure de bons élèves. L'OCDE estime qu'une politique efficace en matière de réduction du délai d'attente nécessite une action combinée sur la demande et l'offre de soins ainsi que la fixation d'un délai approprié maximal. Angleterre et Finlande ont par exemple introduit des sanctions en cas de dépassement de ce dernier. Le rapport met également en évidence le rôle des inégalités socio-économiques dans le temps d'attente d'un rendez-vous, en particulier en France, Espagne et Italie.

L'essentiel de l'étude est basé sur des données de 2019, mais l'OCDE évoque néanmoins les développements possibles liés à l'épidémie de Covid-19 : si elle pronostique que les délais d'attente seront allongés, notamment pour les traitements non-urgents, dans les prochains mois, elle estime que le boom de la télémédecine pourrait, à terme, contribuer à la fluidification des rendez-vous.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/242e3c8c-en.pdf?expires=1592212601&id=id&accname=guest&checksum=68823D8FB2E960C3E8C46D32DE655BDE>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

